

EUTHANASIE LA FOIRE AU N'IMPORTE QUOI

Toutes ces jacasseries autour de l'euthanasie et la fin de vie me laissent perplexe. La vérité, c'est que je ne comprends absolument rien à ce qui est en train de se passer.

D'un côté, le docteur Bonnemaïson, qui a tué, pardon, qui a abrégé la vie de sept de ses patients sans en discuter ni avec la famille, ni avec ses collègues, ni avec les personnes concernées au premier chef, a quitté le tribunal qui le jugeait sous les applaudissements. Les « victimes » étaient vieilles, en mauvais état, bref, en fin de vie. Les jurés, qui auraient pu condamner le médecin à la prison à perpétuité pour empoisonnement, l'ont acquitté. L'avocat général, lui, n'avait réclamé que cinq ans de prison avec sursis. Donc, si on est tout seul au fond de sa blouse à être convaincu qu'il faut mettre un terme à la vie de ce qu'on considère comme un mourant, on peut le faire. Que le docteur Bonnemaïson ne soit pas un tueur psychopathe qui extermine les vieux par plaisir, soit. Mais qu'il décide seul de qui doit vivre et qui doit mourir dans son service, ça fout les jetons.

Si le docteur Bonnemaïson est acquitté par la justice, il est tout de même radié de l'ordre des médecins pour n'avoir pas respecté les règles de déontologie de la profession. Bref, pour ses pairs, Bonnemaïson n'a pas agi en médecin, mais pour la justice, si. Demain, si, moi qui ne suis pas médecin, je décide d'abrégier la vie de ma grand-mère parce qu'elle est mal-en-point, la seule formalité à remplir sera de passer devant un tribunal qui confirmera ma bonne foi. Je n'ai pas respecté les règles déontologiques de la profession de médecin ? Et alors ? Je ne suis pas médecin, je vous dis ! Ce que j'ai fait est encore moins grave que ce qu'a fait Bonnemaïson...

D'un autre côté, les médecins de Vincent Lambert, qui avait fait connaître à son entourage sa volonté qu'on ne prolonge pas sa vie au-delà du raisonnable et qui est suspendu à une décision de la Cour européenne des droits de l'homme après avoir été suspendu à celle du Conseil d'État. Ça prendra encore du temps avant que les médecins de Vincent Lambert le « débranchent ». Ses parents sont contre, sa femme et une large partie de sa famille sont pour. Le neveu de Vincent Lambert a expliqué à la télé qu'une IRM du cerveau a montré que le pauvre homme



ne réagissait plus à aucune stimulation. Si son corps bouge encore, plus aucun esprit ne l'habite. Si je comprends bien, il ne ressent plus ni douleur ni rien d'autre. Que risquent donc les personnes qui soignent Vincent

Il est interdit de tuer les morts.

Lambert à mettre fin à ses jours maintenant ? Même pas de se faire radier par l'ordre des médecins, puisque celles-ci ont respecté la volonté du patient et qu'elles se sont concertées avant de décider qu'il n'y avait plus aucun espoir de sauver Lambert.

Voyons ça sous un autre angle : c'est grotesque de maintenir artificiellement son corps en état de marche, mais, après tout, pourquoi ne pas laisser ce corps sans conscience respirer. Si ça fait plaisir aux parents...

C'est sordide d'imaginer tout cet empressement, tous ces tuyaux, tous ces mensonges qui maintiennent en vie un tas de viande humaine. Le tableau est cruel, mais, si Lambert ne souffre vraiment pas, s'il ne ressent rien, et si on évacue toutes les questions financières, toutes les questions d'intendance, qu'est-ce que ça peut bien faire qu'un mort respire encore ?

Bonnemaïson passe pour un saint parce qu'il aurait abrégé des souffrances, dès lors que le patient ne souffre plus, qu'il a déjà basculé dans le néant, il n'est plus urgent de répondre à la question de savoir si on doit continuer à l'alimenter et à le faire respirer. ■

charb@charliehebdo.fr

Toutes ces jacasseries autour de l'euthanasie et la fin de vie me laissent perplexe. La vérité, c'est que je ne comprends absolument rien à ce qui est en train de se passer.

D'un côté, le docteur Bonnemaïson, qui a tué, pardon, qui a abrégé la vie de sept de ses patients sans en discuter ni avec la famille, ni avec ses collègues, ni avec les personnes concernées au premier chef, a quitté le tribunal qui le jugeait sous les applaudissements. Les « victimes » étaient vieilles, en mauvais état, bref, en fin de vie. Les jurés, qui auraient pu condamner le médecin à la prison à perpétuité pour empoisonnement, l'ont acquitté. L'avocat général, lui, n'avait réclamé que cinq ans de prison avec sursis. Donc, si on est tout seul au fond de sa blouse à être convaincu qu'il faut mettre un terme à la vie de ce qu'on considère comme un mourant, on peut le faire. Que le docteur Bonnemaïson ne soit pas un tueur psychopathe qui extermine les vieux par plaisir, soit. Mais qu'il décide seul de qui doit vivre et qui doit mourir dans son service, ça fout les jetons.

Si le docteur Bonnemaïson est acquitté par la justice, il est tout de même radié de l'ordre des médecins pour n'avoir pas respecté les règles de déontologie de la profession. Bref, pour ses pairs, Bonnemaïson n'a pas agi en médecin, mais pour la justice, si. Demain, si, moi qui ne suis pas médecin, je décide d'abrégé la vie de ma grand-mère parce qu'elle est mal-en-point, la seule formalité à remplir sera de passer devant un tribunal qui confirmera ma bonne foi. Je n'ai pas respecté les règles déontologiques de la profession de médecin ? Et alors ? Je ne suis pas médecin, je vous dis ! Ce que j'ai fait est encore moins grave que ce qu'a fait Bonnemaïson...

D'un autre côté, les médecins de Vincent Lambert, qui avait fait connaître à son entourage sa volonté qu'on ne prolonge pas sa vie au-delà du raisonnable et qui est suspendu à une décision de la Cour européenne des droits de l'homme après avoir été suspendu à celle du Conseil d'État. Ça prendra encore du temps avant que les médecins de Vincent Lambert le « débranchent ». Ses parents sont contre, sa femme et une large partie de sa famille sont pour. Le neveu de Vincent Lambert a expliqué à la télé qu'une IRM du cerveau a montré que le pauvre homme